

L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Mai 2013



MOT DU MAIRE

BRUNO LAROCHE
450 563-2505 #2235
blaroché@saint-hippolyte.ca

Bonne nouvelle ! Nous avons à nouveau obtenu une subvention du gouvernement du Québec, cette fois-ci, pour la construction de notre caserne.

Suite à la demande de subvention, présentée à l'automne 2012, pour les projets d'infrastructure à vocation municipale ou communautaire, notre projet fut sélectionné et la semaine dernière, nous recevions la confirmation du bureau de Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances et député de notre comté, que les dépenses de construction pour la nouvelle caserne seront assumées à hauteur de 50 % par le gouvernement du Québec.

Il faut souligner qu'il s'agit de notre deuxième projet d'infrastructure municipale d'importance qui décroche une telle subvention gouvernementale. En effet, nous bénéficierons également d'une subvention de l'ordre de 873 700 \$ pour la construction de notre nouvelle bibliothèque. Grâce à ces subventions, ce sont tous les contribuables qui profiteront de ces infrastructures, tout en limitant les besoins en financement de notre municipalité.

RAPPORT FINANCIER 2012

Le 6 mai dernier, la firme de vérificateurs Reid & Associés inc. déposait les états financiers consolidés de la Municipalité pour l'année 2012 et nous croyons important de vous faire état de la dette et du surplus de la Municipalité au 31 décembre 2012.

Ces états financiers consolidés comprennent les résultats des organismes contrôlés par la Municipalité, soit la Régie intermunicipale de la police de la Rivière-du-Nord et de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord en pourcentage de la participation de la Municipalité. Les états financiers démontraient un surplus d'exercice consolidé pour l'année 2012 de 1 087 309 \$ dont 1 047 585 \$ en provenance de la Municipalité, ce qui établit le surplus accumulé consolidé à 1 459 479 \$ dont 1 322 683 \$ appartiennent à la Municipalité. Je peux dès maintenant vous annoncer que nous utiliserons, en 2013, un montant de 300 000 \$ de notre surplus accumulé pour financer une partie des coûts de construction de la nouvelle bibliothèque, dans le but de réduire au minimum notre emprunt à long terme pour cet investissement.

Pour ce qui est de la dette à long terme consolidée, celle-ci totalisait, à la fin de l'exercice un montant de 9 070 849 \$ et de 8 629 500 \$ pour la dette non consolidée qui est remboursable par la Municipalité.

LA DETTE MUNICIPALE: UN OUTIL FINANCIER NÉCESSAIRE ET JUSTIFIÉ

L'ensemble des municipalités du Québec possède une dette à long terme. Il est important de tenir compte du fait que la dette des municipalités, contrairement à celle des autres paliers de gouvernement, est constituée uniquement d'emprunts correspondant à des dépenses d'infrastructure, d'équipements, d'immeubles, etc. En d'autres termes, les municipalités n'empruntent pas pour « faire l'épicerie ».

LA COMPOSITION DE LA DETTE MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE

En date du 31 décembre 2012, la dette à long terme de la Municipalité s'élevait à 8 629 500 \$. Cependant, au niveau de la responsabilité fiscale de la dette, il est important de préciser que le remboursement de cette dette n'est pas imputable à 100 % par l'ensemble des contribuables. Nous distinguons quatre catégories de dettes qui sont les suivantes.

Dettes encourues pour l'ensemble du territoire de la Municipalité

Cette dette correspond au financement de projets d'infrastructure qui profitent à l'ensemble des contribuables de la municipalité. La réfection de la chaussée et les constructions telles que bibliothèque et caserne, sont des projets d'infrastructure qui entrent dans cette catégorie. Le remboursement de la dette relié à de tels projets est assumé par l'ensemble des citoyens de la municipalité. Les trois-quarts (77 %) de la dette de la Municipalité apparaissant aux états financiers correspondent actuellement à cette catégorie.

LE MÉNAGE DU PRINTEMPS ET ... LES FEUX DE BROUSSAILLE

La neige a fondu, on fait le ménage du printemps ! Mais il faut faire preuve de beaucoup de prudence car les herbes séchées sont hautement inflammables et peuvent provoquer rapidement un incendie qui s'avère impossible à contrôler.

Souvenez-vous que vous devez obtenir un permis de brûlage avant de commencer un feu.

Ce permis est disponible via le site internet de la municipalité ou par téléphone au **450.563.2505** poste **2221**.



À NE PAS MANQUER !

11 MAI À 14 H

Vernissage de l'Expo-Duo

11 AU 26 MAI

Expo-Duo les samedis et dimanches de 13 h à 17 h

13 MAI

Début des inscriptions du Camp de jour Tortilles

25 ET 26 MAI

Week-end de l'environnement

LUNDI 3 JUIN

PROCHAINE SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL

19 h 30, à l'église paroissiale.



photos : Normand Parent

Cliquez pour voir

www.saint-hippolyte.ca

Dettes encourues pour des secteurs spécifiques (dettes dites d'améliorations locales)

Lorsque la municipalité effectue des travaux d'infrastructure (pavage, réparation d'un barrage) dont le coût est à la charge des contribuables d'un secteur donné, le remboursement de la dette est assumé par une tarification annuelle appelée « taxe d'amélioration locale ». Cette catégorie de dette représente actuellement 13 % de la dette totale de la Municipalité. Malgré le fait que cette dette est sous la responsabilité financière d'un nombre restreint de contribuables, elle a pour effet d'augmenter le montant de la dette apparaissant aux états financiers de la municipalité.

Dettes encourues pour divers programmes de subvention.

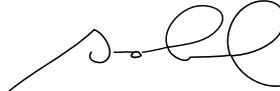
Les gouvernements supérieurs contribuent, par l'entremise de divers programmes de subvention, aux coûts de certaines immobilisations. Il est donc fréquent que la municipalité doive emprunter les montants correspondant à ces subventions. Pour ce faire, la municipalité emprunte la part du gouvernement et ce dernier rembourse la municipalité par une subvention annuelle. Cette catégorie de dette représente actuellement 12 % de la dette totale de la Municipalité. Encore une fois, cette dette figure aux états financiers de la municipalité même si son remboursement est garanti par le gouvernement.

Dettes payables par les redevances.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le projet de loi 82 rend obligatoire la perception par les instances municipales de droits auprès des exploitants de carrières et sablières. Ces droits servent à constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques par lesquelles transitent les matières provenant de ces sites. Ces redevances serviront à rembourser entièrement l'emprunt de 2,3 M \$ qui sera contracté pour la réfection et l'amélioration du chemin du lac Bertrand. Cependant, cette dette apparaîtra, elle aussi, aux états financiers de la municipalité.

Nous espérons avoir pu vous éclairer sur la situation financière de votre municipalité.

Bon été à tous !



Bruno Laroche,
maire.

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Maintenant en ligne ! Ce nouveau site se veut informatif et interactif pour les internautes, et surtout, facile à naviguer ! À découvrir : www.saint-hippolyte.ca.

TRAVAUX ROUTIERS SUR LE CHEMIN DU LAC BERTRAND

Nous désirons informer la population que des travaux routiers seront exécutés sur le chemin du Lac-Bertrand entre le 13 mai et le 19 juillet prochain.

Pour la période du 13 mai au 14 juin, le chemin du Lac-Bertrand sera complètement fermé à la circulation à la hauteur du numéro civique 230. Après le 14 juin, la circulation se fera de façon sporadique dans les zones de travaux.

Les portions de chemin visées par cette fermeture se diviseront en trois segments, soit le secteur du numéro civique 72, du numéro civique 230 et l'intersection de la rue du Boisé.

Pour la durée des travaux, les automobilistes devront donc utiliser les voies de contournement prévues à cette fin. Des panneaux indicateurs seront installés aux intersections pour diriger la circulation.

Nous comprenons les désagréments causés par cette situation. Nous faisons appel à votre patience et vous remercions à l'avance de votre compréhension.

BALAYAGE DE RUES

Les balais de rue ont débuté leur travail et la séquence de nettoyage, pour cette année, est la suivante :

- Secteur village et chemin du Lac-de-l'Achigan
- Lac Morency, chemin Mont-Rolland et Lac-en-Cœur
- Lac Écho et des 14-Iles
- Lac Bertrand et Lac Bleu
- Lac Connelly et chemin de la Carrière

Tout devrait être complété vers le 24 mai prochain.

ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

L'épandage d'abat-poussière sur les routes de gravier se fera durant la deuxième semaine de juin, si la température le permet.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Gilles Beaugard

Finances & administration, Communications & Culture

450 563-2505 #2507
gbeaugard@saint-hippolyte.ca



Yves Dagenais

Travaux publics

450 563-2505 #2503
ydagenais@saint-hippolyte.ca



Chantal Lachaine

Services communautaires, Loisirs

450 563-2505 #2502
clachaine@saint-hippolyte.ca



Denis Lemay

Sécurité publique

450 563-2505 #2506
dlemay@saint-hippolyte.ca



Donald Riendeau

Service de l'urbanisme

450 563-2505 #2504
driendeau@saint-hippolyte.ca



Philippe Roy

Environnement

450 563-2505 #2505
proy@saint-hippolyte.ca



LOISIRS

DESCENTE DE BATEAUX :

La descente de bateaux au lac de l'Achigan **est ouverte depuis le 4 mai.**

Horaire :

4 mai au 14 juin : 9 h à 17 h
15 juin au 2 sept. : 9 h à 20 h
3 sept. au 14 oct. : 9 h à 17 h
19-20-26-27 oct. : 10 h à 16 h

NOUVEAU LIGUE DE TENNIS AU PARC CONNELLY

Inscrivez-vous dès le 13 mai

16 ans et plus
Évaluation : 11 juin
Clinique et match

Tennis : les mardis*
du 11 juin au 13 août (10 semaines)
*Reprise le jeudi en cas de pluie

Coût

Résident : 115 \$
Non-résident : 145 \$



CAMP TORTILLES - RAPPEL INSCRIPTIONS :

MARDI, 14 mai 18 h 30 à 20 h 30

à la Maison des loisirs au 2252, chemin des Hauteurs.

En personne

Dès le 13 mai, pendant les heures d'ouverture
Mode de paiement : argent comptant, Interac, carte de crédit ou chèque (des frais de 20\$ s'appliqueront pour tout chèque sans provision.)

En ligne

Dès le 13 mai, en accédant au www.saint-hippolyte.ca.

Afin de compléter correctement votre inscription, il suffit de suivre les indications, étape par étape. Si vous éprouvez des difficultés, communiquez avec le Service des loisirs. Mode de paiement : carte de crédit (montant total)

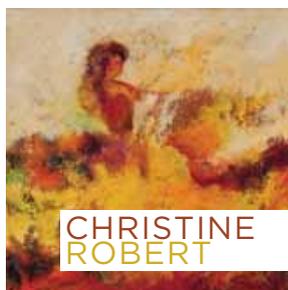
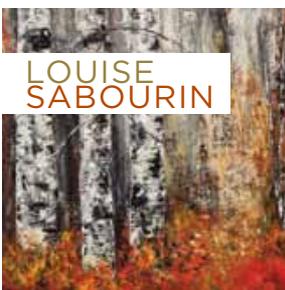


CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

EXPO-DUO LOUISE SABOURIN ET CHRISTINE ROBERT

Vernissage : 11 mai à 14 h

Exposition : 11 au 26 mai de 13 h à 17 h les samedis et dimanches.



Venez admirer les œuvres de Louise Sabourin et Christine Robert. Deux femmes unies par la même passion : la créativité. Durant toutes les fins de semaine de mai, les deux artistes seront présentes pour vous accueillir.

ART-BUS - 5 JUIN SORTIE CULTURELLE ORGANISÉE

Embarquez-vous avec nous ?

Exposition : *Révéler les Trésors du Pérou*
Musée des beaux-arts de Montréal

Royaumes du Soleil et de la Lune - Identités et conquêtes aux époques ancienne, coloniale et moderne, s'échelonne sur 300 ans d'histoire, jusqu'aux découvertes archéologiques des dernières décennies.

Inscriptions : jusqu'au 25 mai

Prix : 20 \$ résident / 23 \$ non-résident

En ligne : www.saint-hippolyte.ca

En personne : Maison des Loisirs, pendant les heures d'ouverture

NOUVEAU ! CONFÉRENCE-VOYAGE - 19 JUIN À 19 H PAVILLON ROGER-CABANA

Vie marine, environnement, géographie et anecdotes de voyage seront des sujets abordés lors de cette rencontre (90 min).

Inscriptions : jusqu'au 9 juin

Prix : 10 \$ résident / 11,50 \$ non-résident

En ligne : www.saint-hippolyte.ca

En personne : Maison des Loisirs, pendant les heures d'ouverture

La Fête notionale du Québec

Centre de plein air Roger-Cabana

2060, chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte

15 h	Volée de cloches
15 h - 18 h	Réserve amérindienne animée // Éducazoo
15 h - 20 h	Jeux gonflables, maquillage et tatoo
20 h - 20 h 30	Hommage au drapeau, discours patriotique et prix de présence
20 h 30 - 21 h 30	Note histoire // performance musicale
21 h 30 - 22 h	Feux d'artifice et feu de joie
22 h - 23 h	Note histoire // performance musicale
23 h - 24 h	Clôture de l'événement

Commodités :

- Service de navette gratuit
- BBQ en plein air
- Vente d'articles promotionnels
- Premiers soins

MARCHÉ
BONICHOIX



PROGRAMMATION CULTURELLE 2013 :

Inscrivez-vous maintenant !
Info : www.saint-hippolyte.ca

BIBLIOTHÈQUE

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

Journée spéciale soulignée par la distribution d'une douzaine de rose. Un concours a aussi fait quelques heureux que voici: Mme Jocelyne Clavel et Mme Audrey Tawel-Thibert (carte-cadeau Renaud-Bray de 30\$). Mme Rollande Viau et Mme Caron ainsi que M. Pierre Thibault (sac écologique). Félicitations !

CLUB LES AVENTURIERS DU LIVRE : DE RETOUR !

À compter du 18 juin, les enfants de 3 à 12 ans seront invités à s'inscrire au club de lecture à la bibliothèque. Détails à venir !

Information : 450 224-4137
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

871, chemin des Hauteurs, C.P. 18
Saint-Hippolyte, Québec, J8A 3P4

Heures d'ouverture :

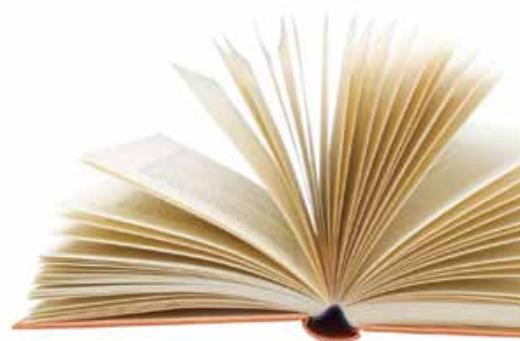
Mardi 13 h à 19 h

Mercredi 9 h à 19 h

Jeudi 13 h à 21 h

Vendredi 13 h à 21 h

Samedi 9 h à 14 h



CHANGEZ D'AIR !

Programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois.

Parce que la qualité de l'air, c'est important, Saint-Hippolyte participe au programme et invite ses citoyens à profiter de la remise !

Le programme CHANGEZ D'AIR ! offre aux propriétaires d'un vieil appareil de chauffage au bois non-certifié des incitatifs financiers pour le retirer ou le remplacer par un appareil de chauffage plus performant et certifié aux normes environnementales les plus récentes.

Les objectifs du programme sont d'encourager l'utilisation responsable du combustible bois avec des appareils plus efficaces et de meilleures pratiques de chauffage au bois, de réduire les émissions de particules fines, de diminuer de façon significative le nombre de journées de smog hivernal ou de mauvaise qualité de l'air, et de contribuer à augmenter l'efficacité énergétique des ménages québécois.

Le Conseil municipal adoptait le 2 avril dernier une résolution confirmant la participation de Saint-Hippolyte à ce programme. Ainsi, la remise du programme CHANGEZ D'AIR! est désormais accessible aux personnes admissibles dont la résidence principale se situe sur notre territoire.

En remplacement d'un ancien appareil de chauffage au bois, la remise offerte est de 500 \$ lors de l'achat d'un appareil de chauffage d'appoint ou de 600 \$ lors de l'achat d'un appareil de chauffage central. Pour le remplacement du système d'évent, une remise additionnelle peut s'ajouter (jusqu'à 100 \$). À titre de municipalité participante, Saint-Hippolyte invite ses citoyens, propriétaires d'un ancien appareil admissible, à se prévaloir de cette remise et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air de notre communauté.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est gestionnaire du programme avec le soutien financier du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), de l'Association des professionnels du chauffage (APC) et des municipalités participantes du Québec.

Coordonnées du programme :

Tél. : 1 855 702-7573 (lun-ven 8 h 30 à 16 h 30)

info@changezdair.org

www.changezdair.org



TERRE DE REMPLISSAGE

La Municipalité de Saint-Hippolyte exécutera des travaux d'excavation dans le secteur de la rue de la Montagne et du chemin des Hauteurs, durant les mois de mai et juin prochain. Les citoyens intéressés à recevoir, sur leur propriété, de la terre et de la roche pour du remplissage peuvent en faire la demande en complétant le formulaire disponible à cette fin au garage municipal, situé au 2056, chemin des Hauteurs. Certaines conditions s'appliquent.

Pour informations : **450 563.2505**, poste **2242**

SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES

Un service de déchiquetage de branches est offert aux Hippolytois et en voici les détails :

- déposer les branches au bord de la route, dans l'entrée et non dans les fossés, 24 heures à l'avance;
- mettre le diamètre le plus gros des branches vers le haut du côté de la rue;
- ne pas déposer des branches de plus de 3 pouces (7,5 centimètres) de diamètre.
- le temps requis pour la récupération des branches ne devra pas excéder 15 minutes par résidence.

Le service de cueillette se fait tous les premiers mardi, de mai à novembre, soit les mardis : 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1er octobre, et 5 novembre 2013. L'entrepreneur débute le déchiquetage de branches le mardi et termine la cueillette au courant de la même semaine. **Pour inscription : 450 563.2505.**

NE MANQUEZ PAS LE WEEK-END DE L'ENVIRONNEMENT !

JOURNÉE GRAND MÉNAGE

Le samedi 25 mai 2013,
de 8 h 30 à 16 h 30

Garage municipal
(2056, ch. des Hauteurs)

Récupération des rebuts qui ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures domestiques.

Preuve de résidence requise à l'entrée.

Pour les particuliers uniquement.

Détails des matières acceptées et refusées au www.saint-hippolyte.ca

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Le dimanche 26 mai 2013,
de 9 h à 13 h

Parc Roger-Cabana
(2060, ch. des Hauteurs)

Analyse de l'eau potable à prix réduit (jusqu'à 58% de rabais sur le prix régulier!).

Kiosques d'information sur l'environnement (CRE Laurentides, Écocentre, Forestiers urbains, Comité des falaises, Journal le Sentier).

UQROP (oiseaux de proie).

GUEPE (kiosque interactif sur les milieux humides).

Action Re-Buts (kiosque participatif sur la réduction des déchets).

Commande de végétaux pour les associations de lacs.

Une surprise sera remise aux visiteurs!

Détails : www.saint-hippolyte.ca



RAPPELS

L'écocentre de Saint-Hippolyte est maintenant ouvert les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 8 h 30 à 16 h 30 et les mercredis de 10 h 30 à 18 h 30. Détails au www.ecocentresrdn.org.

Les programmes d'inspection des installations sanitaires et de vidange des fosses septiques reprendront du service le lundi 13 mai 2013. Pour plus d'information sur ces programmes, visitez le www.saint-hippolyte.ca.